

Règlement de sélection – req165- Juriste (m/f/x)

1. Conditions de participation

Vous serez admis à la sélection à condition de disposer du diplôme requis et de posséder l'expérience professionnelle appropriée. La vérification de votre expérience se fait sur base de vos réponses aux questions posées lors de votre inscription. Répondez aux questions dans la langue de l'emploi pour lequel vous postulez faute de quoi votre candidature ne pourra pas être retenue.

1.1. Diplôme requis

- a. Diplôme de Licence/Master ou docteur en Droit délivré par une Université belge après au moins 5 années d'études.
- b. Diplôme obtenu par l'une des Communautés une équivalence de niveau générique de master. Cette équivalence doit cependant clairement mentionner le fait que ce grade générique de master a été délivré sur base d'un diplôme dans une orientation en droit obtenu dans un établissement scolaire de type universitaire ou équivalent.

Attention : Pour les détenteurs d'une équivalence générique valide, une expérience spécifique est requise : une expérience professionnelle de 2 ans dans une fonction juridique dans le domaine du droit belge.

Quelles sont les autres possibilités de participation en matière de diplôme ?

- Vous êtes également admis à la sélection si vous êtes étudiant en dernière année de l'année académique 2022-2023 pour l'obtention du diplôme requis. Si vous êtes lauréat de la sélection, vous ne pourrez entrer en service que si vous avez obtenu le diplôme requis. Dans ce cas, téléchargez au moment de l'inscription, votre attestation d'inscription de l'année en cours reprenant les années académiques et la spécialisation académique de vos études.
- Vous pouvez également participer si vous possédez un diplôme obtenu auparavant, assimilé à l'un des diplômes précités.
- Vous participez sous réserve lorsque :
 - vous avez obtenu votre diplôme dans un pays autre que la Belgique :
Vous n'avez pas encore obtenu l'équivalence de votre diplôme ? Adressez-vous dès maintenant (la procédure étant relativement longue) auprès du Ministère de la Communauté française (02/690.80.00) et envoyez-la à talent.brussels (voir « Données de contact talent.brussels »).
 - vous avez obtenu votre diplôme dans une langue autre que le français : En fonction de votre situation, vous devrez peut-être obtenir un certificat linguistique chez Selor pour attester de votre connaissance du français. Pour ce faire, vous devez vous **inscrire en ligne**. Vous n'êtes pas certain que votre diplôme vous donne accès à la sélection ou vous ne savez pas si vous devez passer un test linguistique ?

Informez-vous auprès la personne de contact de talent.brussels avant la date limite d'inscription (voir « Données de contact talent.brussels »).

1.2. Expérience exigée

- Pour les détenteurs du diplôme exigé au point « a » « 1.1 Diplôme requis », aucune expérience n'est exigée
- Pour les détenteurs d'une équivalence générique de master, une expérience spécifique est requise : une expérience professionnelle de 2 ans dans une fonction juridique dans le domaine du droit belge, voir point « b » « 1.1 Diplôme requis ».

1.3. Comment postuler valablement ?

Vous pouvez poser votre candidature jusqu'au **28/09/2022 inclus**.

Vous devez poser votre candidature en ligne via 'My talent'. Nous procédons au screening du diplôme ou d'une attestation d'inscription mentionnant clairement l'année d'étude, l'année académique et l'orientation du diplôme (si vous êtes étudiant de dernière année), que vous devez télécharger au moment de l'inscription.

Téléchargez votre diplôme en ligne au moment de l'inscription. Si vous ne parvenez pas à télécharger votre diplôme, vous pouvez également en envoyer une copie à la personne de contact chez talent.brussels (voir la rubrique 'Données de contact talent.brussels') en mentionnant votre numéro de registre national, votre nom, votre prénom et le numéro de la sélection

2. Evaluation des compétences

Les compétences ci-dessous ainsi que la motivation pour la fonction sont importantes pour le poste et feront donc l'objet d'un ou plusieurs tests au cours de la procédure de sélection (sauf mention particulière).

2.1. Compétences comportementales

- Analyser de manière ciblée les données et juger d'un œil critique l'information
- Fournir des conseils à ses interlocuteurs et développer avec eux une relation de confiance basée sur son expertise
- S'impliquer et démontrer de la volonté et de l'ambition afin de générer des résultats et assumer la responsabilité de la qualité des actions entreprises
- Créer et améliorer l'esprit d'équipe en partageant des avis et des idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.

Une bonne motivation est également importante, celle-ci comptera doublement dans le score final (x2).

2.2. Compétences techniques

- Communication orale
- Communication écrite
- Bonne connaissance de la procédure de recours en droit administratif (principes généraux et en matière d'urbanisme) (voir au Titre IV du COBAT)

2.3. Atout

- Vous travaillez dans un environnement bilingue, une connaissance de néerlandais est donc un atout

3. Procédure de sélection

Si vous ne vous inscrivez pas ou ne vous présentez pas à une épreuve, nous ne tiendrons pas compte de votre candidature pour la suite de la procédure.

3.1. Cas pratique à distance (+/- 75 min)

Cette épreuve est une analyse de cas.

Ce test est organisé à distance. Pour les détails pratiques, vous serez contacté par un de nos collaborateurs qui vous fournira des informations sur les étapes à suivre.

Lors de ce test, les compétences techniques génériques suivantes sont mesurées :

- Analyser l'information
- Communication écrite
- Bonne connaissance de la procédure de recours en droit administratif (principes généraux et en matière d'urbanisme) (voir [au Titre IV du COBAT](#))

Attention : Nous vous recommandons de consulter le titre IV du COBAT avant de passer le test puisque vous ne l'obtiendrez pas en annexe lors du cas pratique.

Ce test technique comporte 2 scénarios en termes de notation et de conditions pour accéder à la prochaine étape :

- Scénario 1 : Il y a 20 candidats ou plus après la présélection des conditions de participation.
 - Ce test est obligatoire et sa réussite est une condition préalable pour passer à l'étape suivante (test oral/entretien). **Seuls les 20 meilleurs candidats accéderont à l'étape suivante.**
 - Le score obtenu à ce test n'est pas ajouté au score total de l'épreuve orale/l'entretien et se suffit à lui-même. Pour réussir, vous devez avoir au moins 50 %.
- Scénario 2 : Il y a 20 candidats ou moins après la présélection des condition de participation.
 - Ce test est obligatoire, mais la réussite au test n'est pas une condition préalable pour passer à l'étape suivante (test oral/entretien)
 - Le score obtenu à ce test est ajouté au score total de l'épreuve orale/entretien. Pour réussir, vous devez avoir un total d'au moins 50 %.

Cette épreuve se déroulera vers le **du 13/10/22 au 14/10/22 (sous réserve de modification)**. Elle aura lieu à distance. Vous recevrez un e-mail vous indiquant les modalités pratiques. Si vous ne disposez pas d'un PC ou n'avez pas accès à un PC, vous pouvez passer le test chez talent.brussels sur demande. Veuillez contacter la personne de contact de talent.brussels **au moins deux jours avant le test** (voir "Coordonnées de talent.brussels").

3.2 Entretien oral en ligne

L'entretien évalue si vos compétences (voir rubrique ' Evaluation des compétences') répondent aux exigences du poste. Vous serez également questionné sur votre motivation, votre intérêt et vos affinités avec le domaine.

Les renseignements donnés lors de votre inscription en ligne dans « My talent» seront utilisés comme information complémentaire lors de l'entretien.

Pour réussir, vous devez obtenir au moins 50 points sur 100 :

- Selon le scénario 1 (voir 3.1), les points du test technique ne contribueront pas à la note finale de l'épreuve orale.
- Selon le scénario 2 (voir 3.1), les points du test technique contribueront à la note finale de l'épreuve orale.

L'**épreuve orale** se déroulera entre **le 27/10/2022 et le 4/11/2022** (sous réserve de modification). Vous pouvez vous inscrire, via votre profil de votre compte "My talent". Vous serez invité à vous inscrire uniquement si vous avez réussi l'épreuve précédente. Pour des raisons d'organisation, vous pourrez vous inscrire jusqu'à 48h avant l'heure de début de l'épreuve. Passé ce délai, votre candidature ne sera dès lors plus prise en considération pour cette sélection. Vous pourrez vous inscrire uniquement aux dates proposées sur votre profil "My talent"

Si vous êtes lauréat de cette sélection, vous devrez – pour être nommé – remplir les conditions suivantes à la date d'affectation :

- être belge lorsque les emplois comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou que les fonctions ont pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou d'autres collectivités publiques
- Les citoyens revêtus d'une nationalité autre que belge et non ressortissants de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen sont admissibles, dans les services du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et des personnes morales de droit public qui en dépendent, aux emplois civils qui ne comportent pas de participation directe ou indirecte à l'exercice de la puissance publique ou aux fonctions qui n'ont pas pour objet la sauvegarde des intérêts généraux de l'Etat ou des autres collectivités publiques.
- Si vous posez votre candidature dans une langue autre que celle de votre diplôme, vous devez avoir l'Article 7
- être d'une conduite répondant aux exigences de l'emploi
- jouir des droits civils et politiques
- être porteur d'un diplôme ou certificat d'études en rapport avec le niveau du grade à conférer.

Vous serez nommé après avoir accompli avec succès la période de stage requise.

3.4 Et après la procédure de sélection ?

Si vous êtes lauréat ?

Le classement des lauréats sera établi sur base des résultats obtenus au/ à la partie (à compléter par le Responsable de Sélection). A égalité de points, la priorité sera donnée à la personne ayant obtenu le plus grand nombre de points à la motivation.

Si vous faites partie de ceux qui ne peuvent pas immédiatement entrer en fonction, votre nom est repris dans une liste dans laquelle on peut puiser dès qu'une place se libère à nouveau pour cette fonction.

Combien de temps cette liste reste-t-elle valable ?

Une liste de 20 lauréats au maximum, valable **6 mois**, sera établie. Cette liste peut être prolongée 2 fois pour une période maximale d'un an. Si plusieurs lauréats sont à égalité de points pour l'attribution de la dernière place, le nombre maximum de lauréats fixé est augmenté en leur faveur.

Si vous n'êtes pas lauréat ?

La procédure prend fin et vous n'êtes pas invité aux éventuelles épreuves suivantes de la même sélection.

Compte rendu

Après réception de votre résultat à une épreuve de sélection, vous pouvez demander dans les 2 mois un compte rendu par écrit.

Représentation syndicale

Un délégué syndical peut assister à toute sélection organisée par talent.brussels. Les délégués syndicaux sont tenus par une obligation de discrétion en ce qui concerne les informations et les documents à caractère confidentiels.

Pas satisfait de la procédure

Vous pouvez envoyer une plainte à talent.brussels à l'adresse plaintes-klachten@talent.brussels

4. Données de contact Talent.brussels

Jennyfer Wesel
Assistante de sélection
E-mail: jwesel@talent.brussels
Tel: 02 435 15 55

Emile Jacquainlaan 20
1000 Bruxelles
www.talent.brussels